



COMMISSION DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS DE L'OCEAN INDIEN

7^{èmes} Jeux de la CJSOI

REGLEMENTS TECHNIQUES



L I G U E
REUNIONNAISE
DE TENNIS

TENNIS

30 juillet – 6 août 2010

1. DATES ET LIEU

Les compétitions de tennis des 7èmes Jeux de la CJSOI se dérouleront au :

T.C.M. CHAMP FLEURI du 30 juillet au 6 août 2010.

2. ÉPREUVES

2.1 Épreuve Individuelle

Simple « hommes » (SH), simple « dames » (SD), double « hommes » (DH), doubles « dames » (DD)

2.2 Épreuve par équipes

Un classement sera établi à l'issue des épreuves individuelles en totalisant les points obtenus selon le barème suivant :

Rangs	SH	SD	DH	DD
Vainqueur	8	8	8	8
Finaliste	6	6	6	6
3 ^{ème} place	4	4	4	4
1/2 Finaliste	2	2	2	2
1/4 Finaliste	1	1	0	0

Additif adopté en avril 2010 à Maurice par le comité des experts de la CJSOI

Toutefois, si d'aventure tous les membres de la CJSOI n'étaient pas représentés à ces Jeux, il serait organisé un tournoi par équipes dont le classement se substituerait à celui prévu à l'alinéa précédent et dont les modalités seraient définies avec le juge-arbitre par les représentants des délégations présentes.

2.3 Matches de classement

Les perdants de chaque tour s'affronteront, y compris pour les 3^{ème} et 4^{ème} places.

3. RÈGLEMENTS

3.1 Règles

- Les compétitions de tennis se dérouleront conformément aux règlements de la Fédération internationale de tennis (ITF).
- En cas de divergence dans l'interprétation de ces règlements, le texte français fera foi.

3.1.1 Balles

- Les balles utilisées seront de marque HEAD.

3.1.2 Discipline

- Tous les participants doivent être convenablement vêtus conformément aux règlements ITF en vigueur.
- Les joueurs doivent se présenter 30 minutes avant l'heure prévue pour les matches au juge-arbitre.
- Tout retard de 5 minutes après l'appel de leur nom peut entraîner le forfait.
- Le temps d'échauffement est de 5 minutes avant le début d'un match.

3.1.3 Calendrier des épreuves et des entraînements

- Un calendrier prévisionnel des épreuves et des entraînements sera édité et distribué aux pays participants le jour de leur arrivée.
- Ce calendrier peut être modifié par le juge-arbitre en fonction des contraintes et de ses besoins.

3.1.4 Réclamations

- Les réclamations seront formulées par écrit conformément aux règlements de l'ITF.
- Les points litigieux d'ordre général seront tranchés par le Jury technique inter-îles.
- Les réclamations d'ordre technique seront référées au juge-arbitre. Sa décision est sans appel.
- Les réclamations d'ordre non technique seront tranchées par le Conseil des jeux.

3.2 Participation

Les compétitions de tennis sont ouvertes à tous les athlètes des pays membres

- respectant les conditions prévues par la Charte des jeux,
- âgés de 14 à 17 ans (nés en 1996, 1995, 1994, 1993).

3.2.1 Chaque pays a le droit d'engager :

- une équipe de deux garçons ;
- une équipe de deux filles.

3.2.2 Chaque délégation devra être composée de :

- deux joueuses + une remplaçante et un coach ;
- deux joueurs + un remplaçant et un coach ;
- un responsable de discipline.

Soit un total de neuf personnes par délégation

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements quantitatifs

Les formulaires d'engagement quantitatif (athlètes et officiels) devront parvenir **au secrétariat du Comité d'organisation des jeux avant le 1^{er} mars 2010 à minuit.**

4.2 Engagements nominatifs et définitifs

Les formulaires d'engagement nominatif définitifs des joueurs, des remplaçants, des coaches et des officiels, accompagnés de deux photographies d'identité devront parvenir **au secrétariat du Comité d'organisation des jeux avant le 1^{er} juin 2010 à minuit** (photos d'identité portant au verso le nom du titulaire ainsi que la discipline).

Aucune inscription supplémentaire ne sera prise en compte après cette date.

Les remplaçants des joueurs et joueuses défailants seront ceux qui figurent sur le formulaire d'engagement nominatif définitif.

4.3 Confirmation de la participation

La participation effective de la délégation devra être confirmée **au comité d'organisation des compétitions de tennis deux jours avant le début des compétitions, soit le 28 juillet 2010.**

L'annulation de la participation de la délégation devra être faite **au comité d'organisation des compétitions de tennis deux jours avant le début des compétitions, soit le 28 juillet 2010.**

5. RÉCOMPENSES

Les récompenses suivantes seront distribuées aux compétiteurs.

Compétitions individuelles :

1^{er}	médaille d'or
2^{ème}	médaille d'argent
3^{ème}	médaille de bronze

Classement par équipes :

Première équipe :	1 médaille d'or
Deuxième équipe :	1 médaille d'argent
Troisième équipe :	1 médaille de bronze

Un diplôme sera remis à chaque participant.